

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Thématique N°4 : Information et sensibilisation

Compte rendu de la réunion du 19 novembre 2015 Mairie de Paillencourt

Etaient présents :

Mme BLIN Céline, animatrice du SAGE de la Sensée.
Mr GIBAUD Jean-Paul, représentant la DDTM du Pas-de-Calais.
Mr HECQUET Guy, Président de la Commission Thématique N°4.

Absents, excusés :

Mme AUBERT Géraldine, représentant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.
Mme BOUTTEMY Marie-Claire, Maire Adjointe de Frémicourt.
Mme CALVEZ-MAES Caroline, représentant la DREAL Nord-Pas-de-Calais.
Mr CANDAT Jean-Louis, Conseiller Municipal de Vaulx-Vraucourt.
Mme PICKAERT Ludivine, représentant NOREADE.
Mr COMPAGNONI Bruno, Conseiller Municipal de Paillencourt.
Mr DANIEL Stéphane, Conseiller Municipal de Sains-les-Marquion.
Mr DELABRE Jean-Marc, représentant l'Hôtellerie de Plein Air 59.
Mr DELEBECQUE Patrick, représentant la DDTM du Nord.
Mr DELOEIL Joël, Conseiller Municipal de Buissy.
Mme DEPRET Brigitte, représentant l'Inspection de l'Education Nationale, circonscription de Douai/Cantin.
Mme DERNONCOURT Tiphaine, représentant la Communauté d'Agglomération du Douaisis.
Mme DEROUBAIX Anne-Sophie, Maire de Sailly-en-Ostrevant.
Mr DESSERTY Marcelin, Conseiller Municipal de Wasnes-au-Bac.
Mr FASCIAUX Jean-Luc, Maire d'Estrun.
Mr GLACET Jean-Marie, représentant la Chambre Régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais.
Mr GODART Gérald, Conseiller Municipal de Ficheux.
Mr GUZINSKI Edmond, Conseiller Municipal d'Hordain.
Mr HAY Daniel, Conseiller Municipal d'Abancourt.
Mr HERBO Gustave, Président de l'association du MNLE Sensée-Scarpe Artois-Douaisis.
Mme LANDRE Stéphanie, représentant la Communauté d'Agglomération de Cambrai.
Mme LEGOFF Thérèse, Présidente de l'association Ostrevant Bouchain Environnement.
Mme LETURCQ Françoise, Maire adjointe d'Hermies.
Mme LIVET Marie, représentant la DDTM du Nord.
Mr PALMIOTTI Sébastien, représentant le Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis.
Mr PETIT Jacques, Maire de Marquion.

Mme PICQUE Odile, représentant l'association du MNLE.
Mr POULAIN Gilles, Maire de Brunémont.
Mr PRETTRE Michel, Maire d'Aubencheul-au-Bac.
Mr PROUVEUR Michel, Conseiller Municipal de Lieu-Saint-Amand.
Mr RENARD Jean-Marc, Conseiller Municipal de Marcq-en-Ostrevent.
Mme RINGEVAL Maryvonne, Maire de Raillencourt-Sainte-Olle.
Mr ROUSSEZ Yves, représentant le Syndicat de Faucardement de la Sensée.
Mme SAUVAGE Corine, Conseillère Municipale d'Hordain.
Mr SYLLEBRANQUE Sylvain, Conseiller Municipal de Sauchy-Cauchy.
Mr THIEVET Christian, Maire de Vis-en-Artois.

Mr HECQUET Guy introduit la réunion et cède ensuite la parole à Mme BLIN Céline.

Mme BLIN Céline rappelle que la précédente série de commissions thématiques a permis de présenter les orientations et mesures du document du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD). La présente réunion va consister à travailler sur le plan d'action du PAGD et sur deux autres documents : le règlement et l'évaluation environnementale.

La présentation est jointe en annexe.

Mr GIBAUD Jean-Paul demande si les articles du règlement s'appliquent aussi aux particuliers.

Mme BLIN Céline répond que oui ; le règlement s'applique à l'ensemble des acteurs du territoire dont les particuliers.

Mme BLIN Céline précise au sujet du SDAGE Artois-Picardie de 2016-2021, qu'il a été adopté en comité de bassin le 16 octobre 2015.

Mr GIBAUD Jean-Paul fait une remarque sur l'analyse des effets de l'article 5 : « gestion des eaux pluviales » du règlement du SAGE, sur les compartiments environnementaux. Pour lui, il faut changer dans le tableau, l'impact de l'article sur les compartiments du « risque naturel » et de la « santé publique ». Il n'inscrirait pas que l'effet est positif mais qu'il n'y a pas d'impact. Il explique que sans le règlement, il existe des effets négatifs : les coulées de boues ; les inondations... et qu'avec le règlement on limite l'impact.

Mme BLIN Céline indique que cela dépend comment les effets sont analysés. Ici on part des effets déjà existants (ruissellements, inondations, coulées de boue, pollution...) et on évalue l'amélioration ou la dégradation de ces phénomènes si les orientations du SAGE étaient mises en place. De manière générale, les orientations et articles du SAGE ont des impacts positifs sur les compartiments environnementaux puisqu'ils visent à rétablir les fonctionnalités naturelles. Elle prend l'exemple des phénomènes de coulées de boues existants à l'heure actuelle qui devraient être atténués par la mise en place de techniques d'hydrauliques douces, de modifications des pratiques culturales... préconisées dans les orientations du PAGD. Elle est d'accord pour dire que ce n'est pas une notion facile à assimiler.

Mr HECQUET Guy n'a pas de nouvelle remarque et clôture la réunion.